

savoir par ordre du Roi, qu'il est ordonné à tous les tribunaux de finir le plutôt possible tous les procès pour dettes, concours & autres objets semblables; de façon cependant que l'on rende à chacun la justice qui lui est due. Nombre d'avocats ont pris cette ordonnance pour une épigramme; mais il y a des peines si rigoureuses prononcées contre les réfractaires, qu'il faudra bien qu'elle ait son exécution. Le Roi prétend très-sérieusement que le terme d'*épices* soit pour toujours rélégué dans le commerce de la compagnie des Indes; & pour éviter toute fraude, la révision des procès sera affectée au tribunal de la cour, chargé d'examiner les actes de tous les autres; dans le cas où il resteroit encore du louche, c'est le Roi lui-même qui décidera en dernier ressort; & tout cela sans le moindre délai.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 17 Février.) L'on continue de faire dans les états héréditaires de la maison d'Autriche des préparatifs, dont on ignore le motif: tout ce qui est nécessaire pour l'ouverture d'une campagne, doit être tenu prêt; & l'on fait de grosses levées dans les différentes provinces. Des députés de la Moravie, arrivés à Vienne pour remettre quelques mémoires à la cour, ont rapporté, qu'on enrôloit avec ardeur dans le voisinage de Brunn & d'Oimutz, & que les plus beaux jeunes hommes du pais prenoient